



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
28 novembre 2013
Français
Original: anglais

Groupe d'examen de l'application

Reprise de la quatrième session

Panama, 26 et 27 novembre 2013

Rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la reprise de sa quatrième session, tenue à Panama les 26 et 27 novembre 2013

Additif

I. Introduction

1. À la première partie de sa quatrième session, qui s'est tenue à Vienne du 27 au 31 mai 2013, le Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a décidé de reprendre sa session pendant une journée avant la fin de l'année pour poursuivre ses débats.

II. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

2. Le Groupe d'examen de l'application a repris sa quatrième session à Panama les 26 et 27 novembre 2013.

3. La reprise de session était présidée par M. Ignacio Baylina Ruiz (Espagne), Vice-Président de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. Le 27 mai 2013, le Groupe d'examen de l'application a adopté l'ordre du jour suivant pour sa quatrième session:

1. Questions d'organisation:
 - a) Ouverture de la session;



- b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
3. Assistance technique.
4. Questions financières et budgétaires.
5. Autres questions.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe d'examen de l'application.
7. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de sa quatrième session.

C. Participation

5. Les États parties à la Convention ci-après étaient représentés à la reprise de la quatrième session du Groupe d'examen de l'application: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunei-Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Haïti, Îles Cook, Îles Marshall, îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Togo, Turquie, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.
6. L'Union européenne, organisation régionale d'intégration économique partie à la Convention, était représentée à la reprise de session.
7. Conformément à l'article 1 de sa résolution 4/5, intitulée "Participation de signataires, de non-signataires, d'entités et d'organisations intergouvernementales aux travaux du Groupe d'examen de l'application", la Conférence a décidé que les États signataires auraient le droit de participer au Groupe.
8. Les États signataires de la Convention ci-après étaient représentés par des observateurs: Allemagne, Japon et République tchèque.
9. Conformément à l'article 3 de sa résolution 4/5, la Conférence a décidé que les États non signataires seraient invités à assister aux délibérations du Groupe d'examen de l'application à condition d'avoir avisé ce dernier, par l'entremise du secrétariat, de leur intention ou de leur décision de ratifier, d'accepter ou d'approuver la Convention, ou d'y adhérer, conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 67 de celle-ci.

10. L'État observateur ci-après était représenté: Soudan du Sud.

III. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

A. Tirage au sort

11. Le Groupe a tiré au sort la Guinée et Kiribati, deux pays qui étaient devenus parties à la Convention après le tirage au sort effectué lors de la première partie de la quatrième session du Groupe, tenue du 27 au 31 mai 2013. La Mauritanie et Sainte-Lucie ont été tirées au sort pour examiner la Guinée. La Côte d'Ivoire et le Vanuatu ont été tirés au sort pour examiner Kiribati.

B. Rapport d'activité

12. Les orateurs ont souligné l'utilité du processus d'examen de pays, tant en leur qualité d'États examinés que d'États examinateurs. Le travail des États participant aux examens et du secrétariat a été salué, et les orateurs se sont félicités du nombre croissant d'examens en cours de finalisation et de la documentation actuellement élaborée sur cette base. Les orateurs ont rappelé les principes directeurs du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et fourni des renseignements sur leur propre expérience de la procédure d'examen au niveau national. Certains orateurs ont relevé l'impact positif d'un processus d'examen inclusif et transparent, et certains ont rappelé le caractère intergouvernemental du Mécanisme. Certains orateurs ont fait des observations sur la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation, qui était considérée comme un outil utile pour recueillir des informations sur l'application de la Convention au niveau national. Il a été noté que l'on pourrait encore améliorer la liste en la simplifiant et en la raccourcissant tout en maintenant la qualité et la diversité des informations communiquées et de l'analyse réalisée. À cet égard, certains orateurs ont appelé à la prudence et noté qu'une réflexion plus poussée était nécessaire pour évaluer les résultats du premier cycle et, partant, améliorer la liste de contrôle. Ils ont déclaré que le secrétariat n'avait pas pour mandat de rationaliser la liste de contrôle pour l'auto-évaluation de sa propre initiative. D'autres orateurs ont exprimé un avis contraire. Un avant-projet d'enchaînement des questions concernant les chapitres qui seraient abordés dans le cadre du prochain cycle avait été communiqué aux États pour observations dans le document CAC/COSP/2013/3 et dans le document CAC/COSP/2013/CRP.6. Certains orateurs ont mis en lumière les possibilités envisageables pour le suivi des résultats du premier cycle d'examen et encouragé la poursuite de l'étude des enseignements dégagés par le Groupe avant le second cycle; certains ont fait observer que les travaux à l'appui du second cycle en étaient à leur phase initiale.

C. Résultats des examens

13. Les orateurs se sont félicités de la qualité des rapports thématiques et régionaux et de leur utilité croissante pour l'analyse des questions de fond par le

Groupe, s'agissant en particulier des difficultés rencontrées et des bonnes pratiques suivies; ces rapports prenaient en compte les précédentes recommandations du Groupe. Il a été noté que d'autres exemples d'application pourraient être utiles, eu égard à la nature thématique des rapports conformément aux termes de référence (par. 35 et 44). On a estimé que des rapports distincts pourraient illustrer encore mieux les bonnes pratiques, compte tenu des données d'expérience et des exemples d'application de certains pays fournis à titre volontaire. Certains orateurs ont fait observer qu'un aperçu thématique des recommandations formulées dans le cadre des examens pourrait éclairer les délibérations de fond du Groupe, également dans le cadre du suivi des examens et de l'assistance technique. Il a été demandé que soient effectuées d'autres mises à jour des rapports thématiques et régionaux, complétées par le document intitulé "State of implementation of the United Nations Convention against Corruption: criminalization, Law enforcement and international Cooperation" (État de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: incrimination, détection et répression, et coopération internationale) (CAC/COSP/2013/CRP.7).

IV. Assistance technique

14. Les orateurs ont souligné le fait que le Mécanisme d'examen de l'application visait à aider les États parties à recenser et justifier les besoins et priorités spécifiques d'assistance technique, et à promouvoir et faciliter la fourniture d'une assistance technique, affirmant ainsi l'importance fondamentale de cette assistance pour les travaux du Mécanisme. Le rôle majeur du Mécanisme dans le recensement des besoins spécifiques d'assistance technique et dans l'orientation de la fourniture d'un appui soutenu et cohérent a été mentionné. Certains orateurs ont dit qu'ils apprécieraient que soient communiquées des informations plus détaillées au niveau des pays, ce qui faciliterait l'analyse des besoins d'assistance technique et l'apport d'un appui. Le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en tant que prestataire d'assistance technique, en particulier dans le contexte du suivi des examens, a été relevé. Les orateurs ont souligné qu'il importait d'assurer un suivi efficace des examens et des demandes d'assistance, associant tous les acteurs concernés, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les prestataires d'assistance. L'importance de l'exécution intégrée et coordonnée de programmes d'assistance technique, sous la conduite des pays et axée sur les pays conformément à la résolution 3/4, a été réaffirmée. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont donné des exemples de cas où une assistance technique efficace avait été fournie par des donateurs bilatéraux, des organisations multilatérales et l'ONUDC, et fait part de leur expérience de prestataires d'assistance technique. Les orateurs ont également mentionné leur soutien continu aux activités de lutte contre la corruption et d'assistance technique de l'ONUDC. Certains orateurs ont dit attacher un grand intérêt aux tables rondes précédemment organisées par le secrétariat pour faciliter les délibérations du Groupe relatives à l'assistance technique et ont indiqué qu'ils apprécieraient que des tables rondes analogues soient organisées lors des futures sessions.

V. Questions financières et budgétaires

15. Le Secrétariat a présenté des informations budgétaires actualisées sur les dépenses engagées jusqu'à présent pour les quatre premières années de fonctionnement du Mécanisme, les ressources reçues, qu'il s'agisse du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies ou de contributions extrabudgétaires, les ressources nécessaires pour la quatrième année de fonctionnement du Mécanisme, et les mesures d'économie provisoires. Une délégation a précisé qu'il fallait continuer d'examiner séparément le financement du Mécanisme et le financement de l'assistance technique pour le suivi des besoins recensés par les examens de pays.

VI. Adoption du rapport

16. Le 27 novembre 2013, le Groupe d'examen de l'application a adopté le rapport sur les travaux de la reprise de sa quatrième session.
